



**PROCÈS-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**du 18 avril 2024**

L'assemblée générale de l'Association des Amis de Saint-Cyr–Coëtquidan s'est tenue le 18 avril 2024 à 17 h sous la présidence de monsieur Marwan LAHOUD, au Cercle National des Armées, place Saint-Augustin — 75008 Paris.

Étaient présents :

Monsieur Marwan LAHOUD, Président  
Monsieur le Général (2S) Bertrand Louis PFLIMLIN, Secrétaire général et Trésorier  
Monsieur le Général (2S) Luc BEAUSSANT, Délégué général de la Saint-cyrienne  
Monsieur le Général (2S) Jean-Marc DUQUESNE, Délégué général du GICAT  
Monsieur le Colonel (er) Guy de KERSABIEC, membre du Conseil d'administration  
Monsieur le Général (2S) Philippe LAFOIX, Vice-président de l'Épaulette  
Monsieur le Préfet Patrice MOLLE, Président de l'ASCVIC  
Monsieur le Recteur Maurice QUENET, membre du Conseil d'administration  
Monsieur le Général (2S) Jacques RENAUD, membre du Conseil d'administration  
Monsieur Éric HILLER, Secrétaire de l'association

Étaient excusés :

Madame Isabelle BLACHON, membre du Conseil d'administration  
Monsieur le Général Christophe de SAINT CHAMAS, Vice-Président  
Monsieur François de LACOSTE LAREYMONDIE, Vice-Président

### **I — Allocution de bienvenue du Président**

Le Président remercie les participants présents à cette réunion organisée cette année au Cercle National des Armées. Le Secrétaire général de l'association remercie particulièrement MM Guy de KERSABIEC et le Général Jacques RENAUD de s'être déplacés de leur lieu de résidence en Bretagne pour assister à l'Assemblée générale 2024.

### **II — Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2023**

Aucune opposition ni aucune abstention à cette approbation n'ayant été enregistrées, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

### **III — Présentation du rapport moral de l'exercice 2023**

Le Secrétaire général de l'association a présenté le rapport moral de l'exercice 2023 dans lequel sont détaillées les différentes activités conduites par l'association depuis la précédente Assemblée générale. À la fin de l'exercice 2023, l'association comptait dans ses rangs 1 092 adhérents, soit 72 adhérents supplémentaires par rapport à 2022. Toutefois, le nombre de cotisants au 31 décembre 2023 a baissé, passant à 158, alors qu'il était l'année précédente de 195.

Depuis le début de l'année 2024, 24 cotisants ont été enregistrés, dont 2 nouveaux inscrits. Il est intéressant de relever que, parmi l'ensemble des cotisants, 56 % acquittent une cotisation de base de 25 €, les 44 % restants versant donc une cotisation de soutien d'un montant supérieur, dont 35 % de 25 € à 99 € et 9 % une cotisation de membre bienfaiteur de 100 €. Le général PFLIMLIN rappelle à ce sujet que l'association délivre en retour un reçu permettant ensuite à ses adhérents de bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % de la somme versée à l'association.

L'association a publié 4 lettres en 2023. Près de 250 adhérents en ont reçu une version numérique et 80 adhérents n'ayant pas signalé d'adresse électronique l'ont reçue au format papier. Pour cette impression papier, le nouvel imprimeur retenu propose désormais la lettre en quadrichromie, à un prix identique à celui d'une impression en niveaux de gris. Un numéro de la lettre a été publié l'année dernière en mars, en juin, en octobre et en décembre. L'objectif de l'association, le rappelle le général PFLIMLIN, est de permettre à chacune des 3 écoles de trouver dans cette lettre un lieu d'expression. Un certain équilibre est donc recherché dans cette lettre, entre les articles consacrés à des activités de l'ESM, de l'EMIA et de l'EMAC.

L'association a accordé en 2023 une subvention au Festival International du Livre Militaire, comme elle l'a fait par ailleurs chaque année depuis sa création en 2010 (à l'exception toutefois de la période de confinement en 2020 durant laquelle le Triomphe n'a pas eu lieu). Ce faisant, insiste le général PFLIMLIN, l'association est le contributeur majeur à l'organisation de cet événement littéraire de grande qualité organisé chaque année à l'Académie durant le Triomphe. Il réunit une cinquantaine d'auteurs et d'éditeurs en moyenne.

Le général PFLIMLIN est présent chaque année à la remise des prix aux majors en formation militaire de l'ESM, de l'EMIA et de l'EMAC à qui il remet, au nom de l'association, un ouvrage de prestige.

Faisant suite à l'invitation du général de COURRÈGES, Guy de KERSABIEC a représenté l'association lors de l'accueil des parents des élèves du troisième bataillon de l'ESM organisé à la fin du mois d'août 2023, ainsi que lors de la remise des sabres aux élèves-officiers de l'EMAC en décembre dernier. Par ailleurs, le général RENAUD a représenté l'association lors de la cérémonie de remise des sabres aux élèves-officiers de l'EMIA, mais la présentation de l'association prévue initialement à cette occasion aux parents des élèves-officiers n'a finalement pas pu se tenir.

## **IV — Présentation du rapport financier 2023**

### **1. Compte de fonctionnement.**

En 2023, le montant des cotisations a diminué de 22 % par rapport à 2022, passant de 6 830 € à 5 308 €. Par ailleurs, l'association a bénéficié du versement par son assureur d'un montant de 4 061 €, à la suite d'un sinistre survenu en 2021 et des travaux de restauration qui ont suivi. Le général PFLIMLIN déplore à cette occasion 3 dégâts des eaux successifs enregistrés de 2021 à 2023. Le montant global des recettes s'élève à 9 368 €. Les dons versés en 2023 à l'Académie Militaire ont été de 3 000 €. Le montant des frais généraux et des dépenses de personnel est resté globalement stable. Les dépenses au titre de la réfection des locaux consécutive aux différents dégâts des eaux ont été compensées en partie par le remboursement de l'assureur. Une moins-value financière de 3 680 € a également été enregistrée en 2023 à la suite de la vente des obligations EMTN Stork.

Le Président rappelle la position prise par l'association au cours des 10 dernières années d'identifier les placements rémunérateurs les plus sûrs possibles. Les taux d'intérêt délivrés à cette occasion étant très bas, tous les placements à revenu fixe ont ainsi produit un très faible revenu, obligeant alors à rechercher des instruments un peu plus rémunérateurs. La situation étant revenue à une situation plus normale en 2023, elle a conduit l'association à se séparer de positions plus incertaines, au profit de placements plus raisonnables à revenu fixe ayant retrouvé leur niveau initial d'attractivité. Dans ce contexte-là, les obligations évoquées précédemment ont été liquidées.

Au 31 décembre 2023, le compte de fonctionnement de l'association a ainsi affiché un déficit de – 30 228 €, alors qu'il était de – 24 738 € en 2022.

### **2. Compte de gestion du siège social.**

Les locaux précédemment loués à la Sabretache sont devenus le siège social de l'association en 2022. L'ancien siège social de l'association a fait l'objet de travaux importants de rénovation dans le but de louer cet appartement et ainsi de permettre à l'association de dégager des recettes complémentaires pour l'aider à mieux faire face à ses frais fixes.

Le Président explique que la location de cet appartement avait été décidée dans la perspective de dégager des ressources, mais que, dans la réalité, le paiement des charges afférentes se traduisait par un solde presque nul. En pratique, détaille-t-il, au moment de la création d'une société, sont payés l'impôt de l'année et une avance sur celui de l'année suivante calculée sur la base de la somme acquittée l'année précédente. Finalement, résume-t-il, si la société n'est pas exonérée de taxes, elle devra acquitter dès le départ l'impôt des deux premières années.

Loué depuis mai 2021, cet appartement permet ainsi de dégager un résultat légèrement excédentaire, malgré un impôt sur les sociétés conséquent de 4 577 € au titre des années 2021 et 2022. À cette date, ni l'impôt sur les sociétés ni la CRL 2023 n'ayant pu être versés au centre des impôts, la dette fiscale de l'association s'élève à 7 897 €. Cette somme a donc été provisionnée, dans la perspective d'acquitter prochainement cette dette fiscale. Par ailleurs, comme évoqué précédemment, une partie de la trésorerie de l'association a été placée. Ces placements en 2023 ont généré une plus-value latente de 452 €. Les intérêts générés par les différents livrets s'élèvent en 2023 à 7 323 €, contre 1 558 € en 2022. L'excédent lié à la gestion du siège social en 2023 s'élève ainsi à 10 833 €, en tenant compte de l'amortissement sur 10 ans des travaux effectués, ainsi que des impôts et taxes afférents.

### **En conclusion :**

Le déficit global de l'association pour l'année 2023 est de – 19 396 € contre – 23 936 € en 2022. Celui-ci sera imputé sur les fonds propres de l'association qui s'élèveront ainsi à 585 716 €. Le montant de la trésorerie au 31 décembre 2023 s'élève à 451 341 €, contre 466 976 € au 31 décembre 2022.

## **V — Approbation des comptes de l'exercice 2023**

Aucune opposition ni aucune abstention n'ayant été enregistrées, les comptes de l'exercice 2023 sont approuvés à l'unanimité des votants.

## **VI — Quitus de gestion**

Aucune opposition ni aucune abstention n'ayant été enregistrées, quitus est donné au bureau pour sa gestion des comptes de l'association.

## **VII — Budget prévisionnel pour 2023**

Le budget 2024 prévoit un montant de cotisation estimé à 6 000 €. Les actions de présentations aux familles de l'ESM 3, de l'EMIA et de l'EMAC devront être reconduites en liaison étroite avec le commandement de l'Académie Militaire. C'est au travers de ces présentations que l'association peut susciter de nouvelles adhésions. L'association fera de nouveau appel à Guy de KERSABIEC et au général Jacques RENAUD pour faire les présentations aux familles des élèves-officiers, en liaison avec le commandement de l'Académie Militaire.

Indéniablement, les cotisations de soutien (20 %) et de membres bienfaiteurs (10 %), soit à peu près un tiers des cotisants, rencontrent un certain succès.

La location de l'ancien siège rapportera 25 480 € en 2024, mais déduction faite des impôts et les charges, le résultat net prévisionnel a été évalué à 3 300 €.

Le premier poste de dépenses reste les coûts de personnel, d'un montant de 20 000 €.

À la suite du 3<sup>e</sup> dégât des eaux, une nouvelle remise en peinture d'une partie du siège est prévue. Le niveau de remboursement de l'assurance ne couvrant pas totalement les frais réels de remise en peinture du siège, il faudra prévoir une dépense supplémentaire estimée à 2 000 €. Enfin, l'association continuera à publier 4 lettres d'informations trimestrielles, dont le coût total est estimé à près de 2 200 €.

## **VIII — Rapport d'orientation 2024**

La publication trimestrielle d'une lettre d'information sera reconduite, avec la perspective d'en porter le contenu à 12 pages, au lieu de 8 pages en moyenne des précédentes éditions. Au travers de ce support d'information, la parole continuera d'être donnée aux 3 écoles. Près de 90 livrets sont envoyés par la Poste. Parallèlement, la lettre sera envoyée au format électronique à près de 300 destinataires. Cette lettre d'information, résume le général PFLIMLIN, permet à l'association de présenter aux parents d'élèves-officiers ce que ces derniers n'évoquent pas toujours avec eux sur leur activité à l'Académie. Cette lettre permet également de donner la parole au commandement, à savoir le général commandant l'Académie Militaire, mais aussi les enseignants militaires et les professeurs d'enseignement académique, ainsi qu'aux membres des bureaux des différentes promotions, lorsqu'ils le souhaitent.

M. de KERSABIEC souligne l'importance du document imprimé dans la transmission effective de l'information au sein de la famille des élèves-officiers. Le Président en convient, mais insiste toutefois sur la nécessité de conserver une certaine maîtrise des dépenses de l'association pour ses outils de communication. Le général PFLIMLIN suggère, dans l'éventualité d'accroître la transmission des lettres par la Poste, de l'envoyer systématiquement aux adhérents ayant acquitté leur cotisation. Le Président considère de son côté l'avis de certains adhérents en faveur d'une version dématérialisée de la lettre. Il propose d'alterner lettres imprimées et lettres en version électronique aux adhérents à jour du paiement de leur cotisation. L'analyse des réactions du lectorat, poursuit-il, permettra d'identifier facilement les adhérents préférant l'une ou l'autre formule selon les cas et ainsi de satisfaire ces différents publics.

L'association, poursuit le général PFLIMLIN, répondra à nouveau présent cette année pour contribuer au financement du FILM et, par ailleurs, pour participer à la remise des prix aux majors des différentes promotions des écoles.

Lors du Triomphe 2024, l'association proposera à l'Épaulette et à la Saint-cyrienne qui disposeront d'un stand de distribuer à leurs visiteurs lettres d'information et bulletins d'inscription à l'AASCC.

Monsieur de KERSABIEC et le Général RENAUD participeront à une présentation de l'association aux familles des élèves-officiers de l'ESM3, de l'EMAC et de l'EMIA, lors de la cérémonie de remise de sabres.

### **IX — Élections au Conseil d'Administration**

Le Président soumet aux votes des participants à cette Assemblée générale le renouvellement du mandat d'administrateur venu à expiration de :

- Colonel (er) Guy de KERSABIEC
- Général (2S) Jean-Marc DUQUESNE

Tous les votants se déclarent favorables au renouvellement de ces mandats.

### **X — Divers/questions des adhérents**

- Prospective sur l'avenir de l'association

Le Président reporte aux participants de cette Assemblée générale une discussion engagée avec le général DARY, Président de la Saint-Cyrienne, sur le thème de l'extinction progressive d'un certain nombre d'associations d'anciens, comme, par exemple, celle des anciens de la guerre d'Indochine ou de la guerre d'Algérie par exemple ou de la réduction du nombre d'adhérents. Il devient alors intéressant pour elles de se regrouper, comme l'ont fait récemment la Saint-Cyrienne et l'ASCVIC. Dans le cas particulier de l'Association des Amis de Saint-Cyr Coëtquidan, il considère qu'il conviendrait d'étudier la faisabilité d'un rapprochement avec la Saint Cyrienne.

Le Président note que l'association fédère les amis des trois écoles qui composent l'académie militaire. La question évoquée lors de cet échange avec le Président de La Saint-Cyrienne a été de savoir comment cette association interagirait dans le futur avec les associations représentantes des autres écoles en particulier l'Épaulette. Le Président souligne que la presque totalité des adhérents de l'association sont des civils, parents et amis d'élèves des trois écoles et qu'une importante partie des administrateurs ne sont pas d'anciens militaires. Lors du Conseil d'Administration de l'AASCC, mission a été donnée au général PFLIMLIN de mettre en place un groupe de travail pour définir les conditions d'une éventuelle convergence de l'association avec la Saint-Cyrienne et l'Épaulette. Dans cette perspective, il faut conserver les spécificités de chacun, résume-t-il. L'objectif, conclut-il, consiste à définir la méthode pour regrouper les associations afin de les rendre plus visibles et plus fortes.

Le général LAFOIX, représentant de l'Épaulette, annonce l'accord du Président de cette association, le général Richard ANDRÉ, pour participer à un groupe de travail sur ce sujet et tenter ainsi de trouver un chemin permettant aux différentes associations de travailler ensemble dans une structure commune qui reste à définir tout en conservant leurs statuts. Les portes ne sont pas fermées à une telle éventualité, conclut-il. Le général Luc BEAUSSANT, nouveau délégué général de la Saint-Cyrienne, estime indispensable que des associations rajeunies apportent une réelle valeur ajoutée et suscitent un besoin pour attirer les jeunes des écoles de l'Académie. M. le Préfet MOLLE, ancien Président de l'ASCVIC, insiste sur la nécessité de prendre son temps pour opérer le rapprochement de différentes associations, comme cela a été le cas pour la fusion de l'ASCVIC et de la Saint-Cyrienne qui aura nécessité 4 ans de négociations. Si le vieillissement guette toutes les associations, estime-t-il, celle-ci doit toutefois être capable en permanence de présenter aux jeunes leur intérêt d'y adhérer, ce qui ne va jamais de soi. Le Président témoigne de son côté de l'importance pour une association d'avoir en permanence conscience du sens de son action. Le général RENAUD estime nécessaire de rester prudent dans cette démarche et de prendre régulièrement « le pouls » des différentes parties prenantes.

Le Président estime que la fusion est impossible à court terme, car elle supposerait de réviser entièrement les statuts des associations, mais insiste néanmoins sur l'idée d'un regroupement des forces en présence. Le Général PFLIMLIN attire l'attention sur le fait que 90 % des adhérents à l'AASCC sont des civils qui veulent être mieux informés des activités de l'académie militaire, par l'entremise de l'association. Ce sont donc des adhérents d'une autre nature que ceux de la Saint Cyrienne et de l'Epaulette, tous officiers ou anciens officiers.

L'intérêt de notre association pour M. de KERSABIEC réside dans sa capacité à pouvoir dire tout haut ce que les militaires en exercice ne peuvent dire et ainsi de servir de relais, notamment vers le monde civil. Le général PFLIMLIN souligne le rôle de l'AASCC qui a toute la légitimité pour intervenir, en lieu et place des associations de militaires quand il s'agit de l'académie militaire. Cela a déjà été le cas lors de la proposition de délocaliser la formation académique à l'université de Rennes. Le président est intervenu directement chez le ministre. L'actualité récente a donné à l'association une autre occasion d'intervenir dans le débat. En effet, l'Académie Militaire vient d'être ciblée dans un rapport de la Cour des comptes. Le Président a réagi dans son éditorial de la lettre de mars. Si les remarques concernant le vieillissement des infrastructures de l'académie militaire relèvent d'une baisse drastique des crédits alloués depuis quinze années, ce que tous regrettent, en revanche il précise que la Cour des comptes n'a manifestement, n'a pas su comprendre ce que représente la formation des officiers de l'armée de terre en termes de savoir-faire mais aussi de savoir-être.

Le Président invite en conclusion les représentants de l'association à prendre en compte le niveau élevé d'engagement des élèves-officiers d'aujourd'hui.

#### **X — Communication de l'Académie Militaire de Saint-Cyr – Coëtquidan**

*En l'absence du général de COURRÈGES lors de cette session, la communication de l'Académie Militaire de Saint-Cyr – Coëtquidan est reportée.*

#### **XII — Clôture de l'Assemblée générale**

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur contribution à cette Assemblée générale. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 h 15.



Le Secrétaire général



Le Président